

Documents inédits
sur le Collège Liégeois des Jérômites
(1524-1526)

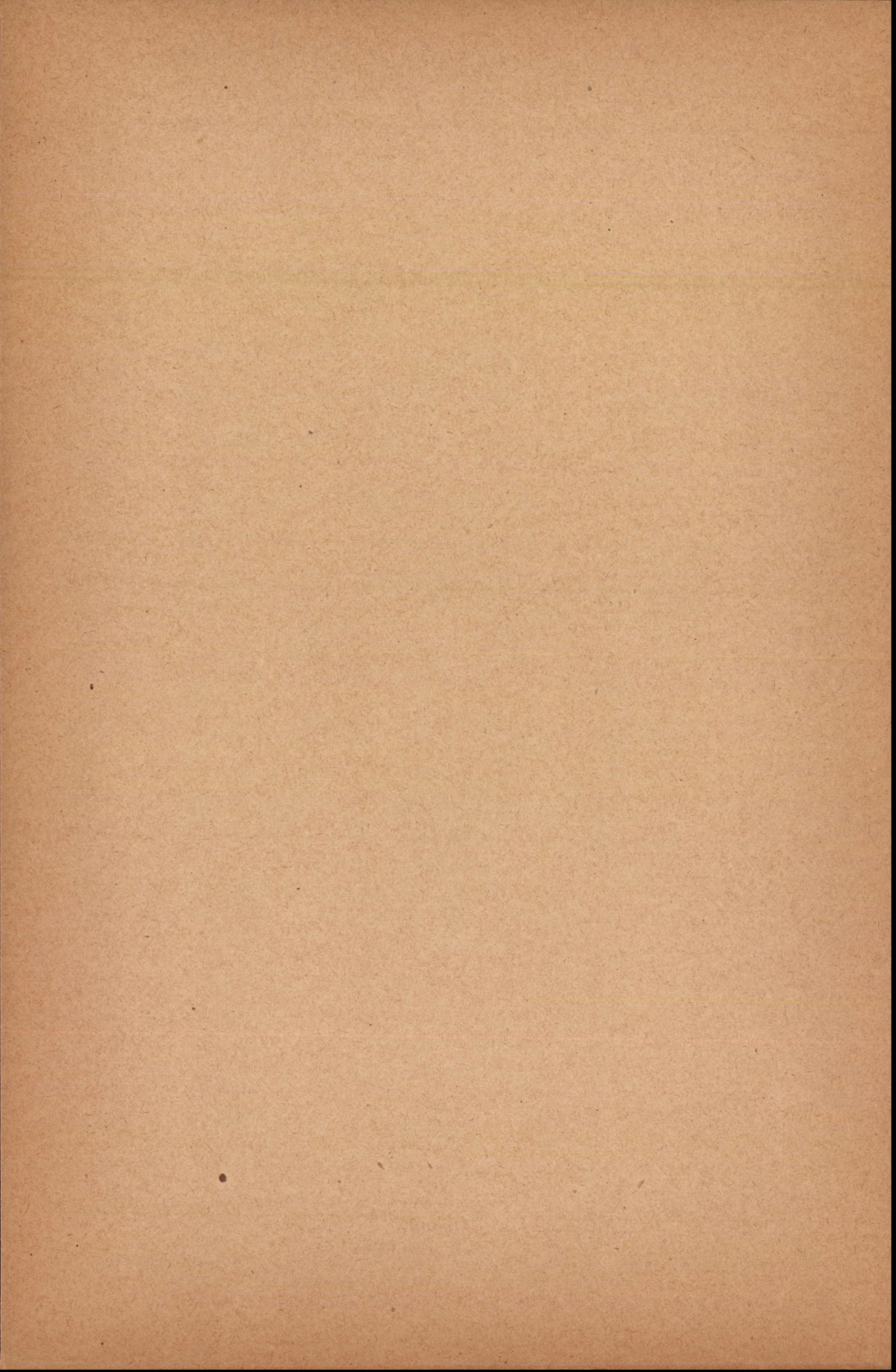
PAR

Marie DELCOURT et Jean HOYOUX

Extrait de *l'Annuaire d'histoire liégeoise*,
t. V, n° 5, 1957

LIÈGE
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1957

27420



Documents inédits sur le Collège Liégeois des Jérômites (1524-1526)

Le chevalier Constantin Le Paige, professeur de mathématiques supérieures et d'astrophysique à l'Université de Liège, homme d'une haute culture, bibliophile éminent et grand amateur d'antiquités ⁽¹⁾, acquit un jour une reliure arrachée à un volume du XVI^e siècle. C'était une reliure souple. A cette époque, le carton que l'Encyclopédie de Diderot définit comme un mélange de paille, de bois cuit à la vapeur et de bois cru ⁽²⁾, était encore inconnu. Au XVI^e siècle, les reliures dures étaient faites d'une feuille de bois habillée de cuir ; les reliures souples, de parchemin étoffé de papier de rebut si on voulait lui donner une certaine épaisseur. Le Paige remarqua, à l'intérieur des plats, des fragments de manuscrits. Il soumit le tout à son savant collègue M. Joseph Brassinne qui préparait alors le second volume de son ouvrage sur la *Reliure Mosane*. M. Brassinne reconnut aussitôt une œuvre sortie de l'atelier de reliure des Hiéronymites qui, à Liège, furent professeurs, copistes, artisans du livre, à telle

⁽¹⁾ Constantin LE PAIGE (1852-1929), professeur ordinaire à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège dès 1885, recteur de 1895 à 1898, administrateur-inspecteur de 1905 à 1922. Outre de nombreux ouvrages de science pure, on lui doit une étude sur les mathématiciens liégeois qui fait encore autorité aujourd'hui : C. LE PAIGE, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques au Pays de Liège*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI (1888), pp. 457-565.

⁽²⁾ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, t. 2, s. v. carton, Paris, 1751.

enseigne qu'on les appelait les Frères de la Plume (1). Le religieux qui exécutait ces ouvrages recueillait, pour composer les plats, des papiers jetés au rebut. En disséquant la reliure souple qu'il avait acquise, Le Paige y découvrit un paquet de devoirs d'élèves dont quelques-uns étaient datés, deux ou trois de 1524 et 1525, la plupart de 1526, et, pliée en plusieurs doubles, une estampe sur bois, plus ancienne, représentant la Messe de saint Grégoire. A la mort de C. Le Paige, J. Brassinne eut l'occasion d'acquérir ces différentes pièces ainsi que quelques autres gravures. Il conjectura aussitôt avec certitude que les devoirs avaient la même origine que la reliure elle-même, à savoir le collège des Jérômites qui était alors dans toute sa gloire : Jean Sturm, qui devait le prendre comme modèle pour réformer le gymnase de Strasbourg, venait de le quitter en 1524 après y avoir terminé ses humanités. Une des copies que nous allons examiner ici est d'ailleurs datée du collège : *Vale, Leodii apud fratres* (cf. planche 1).

M. Brassinne fit remettre les manuscrits en bon état, achevant ainsi le sauvetage commencé par Constantin Le Paige. Il eut la bonté de nous montrer ces seuls témoignages authentiques de ce qu'était, en 1526, chez les *Frères de la Plume*, l'enseignement du latin. Il nous autorisa aussi à les publier. Nous espérions pouvoir lui soumettre les résultats de notre étude. Le sort en a décidé autrement. Le 26 janvier 1955, Joseph Brassinne mourait subitement sans qu'auparavant son activité ait subi le moindre ralentissement. Que les pages ci-dessous soient l'hommage de reconnaissance que nous devons à sa mémoire.

Ces documents apportent des renseignements qui intéressent non seulement la pédagogie des Jérômites, mais aussi les noms de personnes, le commerce des livres, la présence des hérétiques. Surtout, ils nous permettent de reprendre une question contro-

(1) Joseph BRASSINNE, *La Reliure mosane*, t. 2, p. 58, Liège, 1932 (*Société des Bibliophiles liégeois*, 45).



PLANCHE I. — Remarquer la dernière ligne : *Leodii apud fratres.*
Copie en mauvais état.

versée : le *Consilium* rédigé par Jean Sturm en 1538 pour le magistrat de Strasbourg reproduit-il le programme authentique des Jérômites en 1524 ? On verra ci-dessous comment nous avons été amenés à dissocier le problème et à répondre affirmativement en ce qui concerne les Jérômites, mais à transférer la date du témoignage de 1524 à 1536.

* * *

Les trente-huit copies que nous possédons nous donnent une quarantaine de noms d'élèves. Presque tous sont désignés par un simple prénom suivi d'un lieu d'origine. Le prénom du père figure dans les copies de nos groupes désignés par les chiffres 5 et 6. C'est d'après la forme latine du prénom que nous rangeons les renseignements ci-dessous, en notant, quand il y a lieu, les variantes qui apparaissent entre l'en-tête et la signature.

Arnoldus (fils de Henri) *Hinnensdael* ou *Hynnesdael*. Une famille de Hinnisdael est d'origine hesbignonne ; cf. *Annuaire de la Noblesse*, 1849, p. 142 où son histoire est retracée à partir du XVII^e siècle.

Arnoldus Valkenborch (de Fauquemont ?).

Dionysius Leodii.

Dionysius Trudonensis (de Saint-Trond).

Egidius de Oduria (d'Odeur).

Engelbertus Hervee (de Herve certainement quoique à cette époque le nom soit généralement noté *Harvia* ou *Hervia*).

Gerardus de Grande.

Godefroid (fils de Jean) *Holtmolen*. Une famille von Holtmühlen ou van Holtmolen est bien connue dans la région d'Aix-la-Chapelle et y a été puissante ; nous n'avons retrouvé aucun Godefroid.

Guilhelmus Cusin ou *Cousin*, le premier étant la forme wallonne du second.

Guillaume de Cipler, voir *Wilhelmus*.

Guilhelmus (fils de Guillaume) *Strithagensis*. Les von Streithagen devinrent une famille puissante du pays rhénan et du Limbourg hollandais. Gilles Strithagen fut chancelier de Brabant en 1763 ; cf. *Annuaire de la Noblesse*, 1856, p. 303.

Henricus Moha.

Hubertus Fossis ou *Fossanus* (La forme latine de Fosses est Fossa).

Jacobus Trudonensis (La lettre qu'il signe ainsi porte bizarrement en tête *Joannes Petri filio suo Joanni* et mentionne un *nepos* Henricus).

Johannes (fils de Jean) *Bussing* (de Bassenge ?).

Johannes Henricus Buscoducensis (de Bois-le-Duc).

Joannes Castileti ou *Chastileti* (de Châtelet).

Johannes Sinacensis (de Ciney).

Joannes Flerontinensis ou *Florennensis*.

Joannes Giessenich (probablement de Kessenich à sept kilomètres au nord de Maeseyck).

Joannes Givetensis.

Joannes Laurentii.

Joannes Arnoldus (fils de Jean-Arnold) *Milen*. S'agit-il de Milen à huit kilomètres de Tongres ou de Melen près de Micheroux, ou d'un autre encore ?

Joannes de Nova Civitate. S'agit-il de Neuville-en-Condroz ou de Neuville-sous-Huy ou du village près de Philippeville ou d'un autre encore ?

Joannes (fils de Henri) *Ord*.

Joannes Ruremundensis.

Joannes Sombreffensis ou *Sombreffiensis*.

Joannes Stickelman d'Aix-la-Chapelle. Le devoir est signé *Joannes Aquis*. Le nom de Stickelman est bien connu dans la région comme aussi celui de *Rotarius*, *Radermacher*. La lettre est adressée à *Lambert Rotarius*.

Lambertus Leodii.

Lambertus Rotarius, voir *Joannes Stickelman*.

Leonardus Eupensis.

Martinus Giveti.

Petrus Michael de Covino (de Couvin); sa lettre est adressée
matri suae Joannae Michaeli.

Segerus Enkenvort. Plusieurs Enckevort furent chanoines à Liège au XVI^e siècle; cf. J. de Theux de Montjardin, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 15 et suiv. Celui-ci nous est inconnu.

Servatius de Rupefortens (sic).

Ursus (lecture douteuse) *Leodii.*

Valentinus Jemepiensis.

Vincentius de Sancto Gerardo.

Wilhelmus de Sippleto. Le prénom est bizarrement donné, en tête de la lettre et en signature, sous cette forme germanique alors que Ciplet est en pleine Hesbaye, à six kilomètres de Hannut.

Des élèves nommés *Arnoldy*, *Fabri* et *Bellomontanus* (prénoms biffés ou illisibles) sont mentionnés chacun au dos d'une copie. Beaumont est à une quinzaine de kilomètres de Thuin.

On peut faire quelques remarques sur cette onomastique. Un seul nom, *Rotarius* ⁽¹⁾, est donné sous la forme latine, ce qui indique une famille déjà initiée aux lettres et aux modes de la Renaissance. Prise dans un devoir d'un garçon d'Aix-la-Chapelle, elle désigne probablement une famille de la même ville où les Radermacher de la fin du siècle sont des humanistes connus. Nous verrons ci-dessous l'Allemagne et les Allemands nommés *Almannia*, *Almanni*, vocables *vulgaires* transcrits, mais non remplacés, comme ils le seront toujours plus tard, par leurs équivalents classiques *Germania*, *Germani*.

Les élèves des grandes familles : Strithagen, Enkenvort, Hinnisdael, Holtmolen, n'indiquent pas leur lieu d'origine. Seul Stickelman inscrit *Aquis*. En dehors de ceux-ci, on ne

⁽¹⁾ Au datif dans l'en-tête de la lettre Stickelman sous la forme *Rotaria* qui est probablement un simple lapsus.

relève comme noms de familles proprement dits que Arnoldy, Laurenty, Fabri, De Grande et Ord.

Les autres noms montrent l'évolution qui transformera l'ethnique en nom de famille. Le plus souvent le nom de lieu est présenté franchement comme une origine et figure sous la forme d'un adjectif (*Eupensis*, *Sombreffensis*, *Givetensis*, *Buscoducensis*), d'un ablatif avec *de* (*de Sippleto*, *de Sancto-Gerardo*, *de Covino*) ou d'un locatif (*Leodii*, *Giveti*, *Castileti*, *Fossis*). Parfois une faute indique que l'enfant a hésité : *Servatius de Rupefortens* est une contamination entre *Rupefortensis* et *Rupeforte*. Beaucoup plus rarement le nom est accolé au prénom : *Henricus Moka*, *Joannes Giessenich*, *Arnoldus Valkenborgh*, *Joannes-Arnoldus Milen*. Un enfant donne son nom sous la forme *Egidius de Oduria* et signe *Egidius Oduria*, équivalence qui montre l'ethnique en passe de devenir nom de famille ⁽¹⁾.

Quatre d'entre ces élèves appartiennent à de grandes familles mais aucun n'est noble. Leurs noms ne réapparaissent pas dans les listes de Frères dressées pour les années suivantes par M. L. Halkin ⁽²⁾. Aucun d'eux ne semble connu autrement, sauf,

⁽¹⁾ A. DAUZAT, *Les noms de famille en France*, Paris, Payot, 1945, p. 137, étudiant cette évolution, signale que « la préposition a généralement disparu quand le nom du village est suffisamment étoffé ». L'évolution ne s'est pas faite avec une égale rapidité dans toutes les régions. « Dans la Basse-Auvergne, dès la fin du XIV^e siècle, la préposition est absente devant les noms de village. Dans l'ensemble, la préposition *de* agglutinée au nom de village se trouve plus fréquemment dans le Nord que dans le Midi ». Les transcriptions latines que nous avons ici attestent le retard de nos provinces par rapport à la France en ce qui concerne la constitution des noms de famille.

⁽²⁾ Léon HALKIN, *Les Frères de la Vie Commune de la Maison de Saint-Jérôme de Liège (1495-1595)*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. LV (1945), pp. 5-70. M. HALKIN a consacré en outre aux Jérômites les études suivantes : *Le collège liégeois des Frères de la Vie Commune*, dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Namur*, t. XXXI (1938), fasc. IV, pp. 299-311 ; *Une lettre inédite de Jean Sturm au prince-évêque Gérard de Groesbeek*, dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. XXXII (1941), pp. 16-31 ; *Jean Sturm et le collège Saint-Jérôme*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. LXVII (1949-1950), pp. 103-110.

nous dit Mme Clercx-Lejeune, Jean Guyot de Châtelet, plus tard musicien-chanteur à St-Lambert ⁽¹⁾. Cela n'a toutefois rien qui doive nous étonner car nous n'avons ici que trente-huit copies alors que l'école comprenait des centaines d'élèves.

Géographiquement ces élèves proviennent de la Hesbaye, de la région d'Aix-la-Chapelle et surtout de la vallée de la Meuse depuis Givet, Couvin, Rochefort jusqu'à Fauquemont et Kessenich. Deux sont de Bois-le-Duc. Aucun n'est ardennais ou luxembourgeois et cela est assez curieux si l'on réfléchit que la célébrité du collège à l'étranger lui vient surtout du luxembourgeois Jean Sturm. Le recrutement semble ici strictement limité au diocèse.

* * *

Deux documents principaux, œuvres de témoins oculaires, nous renseignent sur l'enseignement des Jérômites. Vers 1465, Jean Busch, dans la *Chronicon Windeshemense* ⁽²⁾, expose ce

⁽¹⁾ A. AUDA, *La musique et les musiciens de l'ancien pays de Liège*, 1930, pp. 141-6, retrace sa carrière d'après une brochure de Clément Lyon, *Jean Guyot de Châtelet*, Charleroi, 1876, qui ne donne aucune indication de source. Jean Guyot, qui toute sa vie signa *Castileti* à la place ou en plus de son nom, naquit en 1512 (son devoir figure ici parmi ceux de la *sexta classis*) ; son père, tanneur, possédait une foulerie. En 1534, il étudia à Louvain à la Pédagogie du Lys parmi les *divites* ; il obtient sa licence ès arts en 1537. La Bibliothèque universitaire de Liège possède dans son fonds Wittert un exemplaire unique de ses *Minervalia* dédiés à Georges d'Autriche. C'est un éloge dialogué des arts et de la musique, entièrement écrit en prose, mais coupé de nombreuses citations poétiques. L'ouvrage, qui atteste une vaste culture, fut imprimé en 1554 par Jacques Bathen à Maestricht, Liège à cette date n'ayant encore aucune imprimerie. Nous remercions très vivement Mme Clercx-Lejeune d'avoir bien voulu attirer notre attention sur l'identité de *Castiletus*, et M. Jean Lejeune des remarques dont il nous a fait part après lecture du présent article, lequel a été amendé grâce à ce double apport.

⁽²⁾ *Des Augustinerpropstes Johannes Busch Chronicon Windeshemense und Liber de reformatione monasteriorum*, herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen, bearbeitet von Karl Grube. Halle, O. Hendel, 1886, 8°, 824 p. — Ce qui intéresse les écoles se trouve pp. 205 sqq. et 393 sqq. du *Liber de reformatione monasteriorum*.

que fut l'œuvre, à Zwolle, du premier recteur, Jean Celius. Celui-ci était mort en 1417 et Busch, né vers 1399, n'avait été son élève que peu de temps. Plus probant est le témoignage de Jean Sturm proposant en 1538 aux curateurs des écoles de Strasbourg l'exemple du collège de Liège où, en 1524, âgé de dix-sept ans, il avait terminé ses humanités ⁽¹⁾.

Chez les deux auteurs, on peut avec quelque vraisemblance supposer une tendance à l'optimisme. Le premier écrit le parégyrique d'un fondateur, le second désire donner aux autorités strasbourgeoises une très haute idée du modèle qu'il les invite à imiter. On ne peut exiger une objectivité absolue d'un auteur qui subordonne son exposé à une démonstration. En ce qui concerne le collège liégeois, le programme des deux classes supérieures pose des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre et sur lesquels nous reviendrons ci-dessous. Malheureusement, les devoirs qui nous occupent ne dépassent probablement pas la quatrième, tout au plus la troisième, ils ne nous permettent donc pas de confronter la réalité à la théorie du programme sur ce point controversé.

Les tableaux tracés par Busch et par Sturm montrent les mêmes principes gouvernant deux écoles différentes à plus d'un siècle d'intervalle. Pour ce qui est des études, Sturm entre dans beaucoup plus de détails que Busch et atteste les progrès réalisés au début du XVI^e siècle. Remarquons aussi que les *Classicae Epistolae* qu'il écrivit en 1565 pour servir d'instructions aux professeurs du Collège de Strasbourg contiennent un plan d'études beaucoup plus détaillé, beaucoup plus précis que le *Consilium* de 1538 et que, pour comprendre ce plan, il est bon de l'éclairer par les réalisations ultérieures. Les deux textes et nos trente-huit devoirs pourront aussi s'expliquer réciproquement et nous

⁽¹⁾ Le rapport de Jean STURM porte le titre : *Consilium Joannis Sturmi curatoribus scholarum Argentorati propositum* et est publié en appendice de l'ouvrage de G. BONET-MAURY, *De opera scholastica Fratrum Vitae Communis in Neerlandia*, Thèse de Paris, 1889.

donner une idée plus nette de ce que fut la pédagogie des Jérômites liégeois.

Leur gymnase comprenait, on le sait, huit degrés. Celui de Strasbourg en avait neuf en 1545 et dix en 1565. Les classes qui s'appelaient *classes*, *loca*, *ordines*, comptaient parfois plus de deux cents élèves ⁽¹⁾. Comme dans toutes les écoles médiévales, elles étaient subdivisées : en *décuries* à Liège (puis à Strasbourg) ; ailleurs, par exemple à Deventer sous le rectorat de Hégius, en *octuries* ⁽²⁾. En sixième, les élèves qui ont environ dix ans et qui ont appris la grammaire dans les classes inférieures, commençaient à écrire en latin sur des sujets familiers. On s'occupait en cinquième de polir le style. En quatrième, les exercices devenaient plus difficiles. Si, à un concours, un élève estimait n'avoir pas eu la place qu'il méritait, il pouvait défier son concurrent et lutter avec lui sur un thème proposé.

Les devoirs retrouvés par M. Brassinne illustrent l'enseignement du latin en sixième (une dizaine portent l'indication de la classe et c'est invariablement la sixième) et dans une ou deux des classes supérieures, probablement la quatrième, peut-être la cinquième ou la troisième. Deux d'entre eux paraissent bien

⁽¹⁾ Jean ROTT dans son édition des *Classicae Epistolae* de STURM donne p. XX, n° 15 la répartition par classe des 644 élèves inscrits à Strasbourg le 1^{er} octobre 1545 c'est-à-dire au moment où le gymnase fut au plus haut degré de sa prospérité :

Première	: 57	Sixième	: 46
Deuxième	: 61	Septième	: 68
Troisième	: 62	Huitième	: 80
Quatrième	: 60	Neuvième	: 160
Cinquième	: 50		

Après une descente rapide et régulière, la courbe remonte à partir de la cinquième : cela semble indiquer que des élèves qui avaient reçu ailleurs une formation élémentaire venaient achever leur instruction dans ce gymnase réputé. Cela expliquait la stabilité de l'effectif dans les cinq classes supérieures. On peut supposer quelque chose d'analogue à Liège.

⁽²⁾ Michaël SCHOENGEN, *Die Schule von Zwolle von ihren Anfängen bis zu dem Auftreten des Humanismus*, Thèse de Fribourg (Suisse), 1898, p. 70.

avoir été un exercice supplémentaire pour l'accès à une place disputée entre deux compétiteurs.

Les feuilles sont de dimensions inégales. Quelques-unes ont été légèrement rognées sur le bord droit. Chacune, visiblement, a été d'abord coupée par le scribe à la dimension exacte du devoir. Celui de Pierre de Couvin (pl. 2) a été écrit sans intervalle à la suite d'un autre texte : les lettres basses de celui-ci apparaissent parmi les lettres hautes de celui qui a été conservé. Le papier était rare et cher, on évitait de le gaspiller ; les chutes étaient employées à autre chose. Les pages toutefois ne sont écrites que d'un côté.

Nous avons réparti les trente-sept textes déchiffrés d'après les neuf sujets qu'on y trouve traités. Aucun ne l'a été plus de neuf fois. Peut-être chaque décurion donnait-il comme exercice aux élèves de son groupe le sujet qu'il voulait.

Voici les thèmes classés par ordre de difficulté et de longueur croissantes. Tous les devoirs en prose ont la forme épistolaire.

1. Neuf lettres de cinq à huit lignes, à un ami pour l'inviter à écrire, même s'il n'a aucune nouvelle à raconter, sur tout ce qui lui passera par la tête. Deux des textes portent sous la signature : *in sexto loco*.

2. Deux lettres de neuf lignes chacune, conseillent à un ami d'acquiescer de bonnes manières.

3. Deux lettres de dix à quatorze lignes pour remercier un ami d'avoir écrit, lui offrir ses services, lui recommander quelqu'un et l'engager à honorer ses parents. Un des textes est presque indéchiffrable, le second très incorrect. Il n'est nullement sûr qu'ils correspondent à une donnée unique. Un d'eux porte la mention *in sexta classe*.

4. Huit lettres de neuf à douze lignes pour reprocher à un ami d'avoir raconté par toute la ville ce qui devait rester un secret entre eux. Deux mentions *in sexta classe*.

5. Cinq rédactions de douze à vingt-six lignes : un fils demande à son père différents objets ainsi qu'une aide matérielle. Il souhaite, grâce à cela, continuer fructueusement ses études.

6. Six rédactions de quinze à dix-huit lignes : le père a trop peu de ressources et des charges familiales trop lourdes pour envoyer à son fils tout ce qu'il lui demande.

7. Deux lettres traitent d'achats de livres et de manuscrits.

8. Une lettre sur la présence des hérétiques et les moyens de les combattre.

9. Deux petits poèmes à l'éloge de sainte Ursule.

A partir du groupe 5, il n'y a plus aucune indication de classe. Les élèves sont indubitablement plus âgés. Un professeur d'aujourd'hui mettrait un intervalle de deux à trois ans d'âge entre les groupes 1 à 4 d'une part, 5 à 9 d'autre part. Il est toutefois dangereux d'avancer une conjecture. En effet, si la mention *in sexta classe* ne situait exactement les groupes 1, 3 et 4, nous y distinguerions une gradation ascendante. Les classes d'une école ancienne, beaucoup plus nombreuses que les nôtres, étaient aussi moins homogènes. Il y avait deux promotions par an, l'une à Pâques, l'autre vers la Saint-Michel. Les élèves bien doués pouvaient être promus au bout de six mois de séjour dans une classe ; ce n'est qu'en seconde ou en première qu'il fallait passer une année entière. Il y avait donc dans chaque classe deux catégories d'élèves ⁽¹⁾.

Nous renoncerions à toute conjecture quant au niveau scolaire des groupes 5 à 9 si les poèmes dédiés à sainte Ursule ne nous permettaient de le fixer assez exactement.

Chaque groupe nous donne l'impression d'être un exercice proposé à une décurie, sinon à une classe. Mais ici surgit une difficulté. Parmi les neuf copies du groupe 1, trois sont datées de 1526 et une de 1525. Cela pourrait s'expliquer si le sujet avait été donné au changement de millésime. Mais une divergence plus grande apparaît dans le groupe 6 où trois devoirs sont datés : deux des ides de novembre 1526 (une des deux men-

⁽¹⁾ F. COLLARD, *La pédagogie de Sturm*, dans *Mélanges offerts à Charles Moeller*, t. II, p. 165, Louvain, 1914 (*Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie*, fasc. 41).

tions est d'une autre main que la lettre), un autre du 6 mars 1526. Un professeur (ou un simple décurion) qui manquait d'imagination peut très bien avoir donné le même sujet à huit mois d'intervalle. Ce qu'on s'explique moins bien, c'est que des copies d'origines différentes aient ensuite été réunies de façon à se trouver ensemble sous la main du relieur.

Le seul daté des devoirs du groupe 5 est des kalendes de décembre 1525; une des deux lettres du groupe 7 est datée des kalendes de décembre 1524. La seule lettre sur les hérétiques est des nones de juillet 1525. En dehors de ces exceptions les autres devoirs sont datés de 1526 (date dix fois mentionnée). Le relieur semble donc avoir utilisé un paquet de copies de 1526 plus quelques feuilles un peu plus anciennes.

Les deux petits poèmes ont été écrits par des élèves qui, chacun, signent un autre devoir. Il est infiniment probable que nous avons affaire ici à un de ces thèmes supplémentaires qui servaient à départager les élèves en contestation pour une place ⁽¹⁾. Leurs auteurs sont Godefroid Holtmolen qui figure également dans le groupe 6 et Guillaume Cousin qu'on retrouve dans le groupe 5. Le premier poème est composé de quatre distiques qui valent bien d'être cités ici, car ils sont simples, de très bon goût, écrits sans faute d'une jolie écriture.

*Virgo pudicitiae titulo clarissima, salve,
Ursula, quam mores et pia facta beant.
Sprevisti sponsum claro de stemmate natum
Ut posses Christo sponsa pudica dari.
Te cum virginibus reliquis necuit malus hostis
Te cum virginibus reddidit ipse Deo.
Quem rogo placatum nobis tu redde, sacrata,
Et fer opem miseris supplicisque fave.*

⁽¹⁾ *Singulis enim annis semel progressus ad proximos ordines fiunt. Hic in singulis ordine constituebatur ut doctrina præcellebant. Ea ordinatio a magistro fiebat. Sed quoniam peccatur ab eo aut errore aut benevolentia, liberum erat inferioribus contra superiorem contendere, proposito themate, stilo aut dictione subita aut simili disceptatione,* dit STURM dans son *Consilium*.

L'autre, en hexamètres, est moins heureux, mais les vers sont corrects.

*Femineam turbam ex illustri principe nata
Ursula sancta sibi associat quaeritque salutem.
Illius in terras varias duxitque reduxit
Et tandem accedit quam barbarus obsidet urbem
Atrox atque asper populus qui iuste peremit
Virgineum cetum qui statim celica tendit.*

Or, comme on le voit dans le *Consilium* de Sturm, l'enseignement de la prosodie et de la métrique commençait en cinquième. En sixième les élèves apprenaient des vers par cœur en les chantant ⁽¹⁾. En cinquième, ils acquéraient *major in faciundis carminibus consuetudo*. La lettre de 1565, instructions pour les maîtres, est plus explicite et aussi moins optimiste. Les élèves commencent en cinquième à faire des vers ou, plus exactement, à remettre en vers des mots qui leur sont dictés en ordre dispersé (*poetarum solutis versibus, ut neque sententiarum inventione opus sit, neque verborum delectu sed solum collocatione*). Cette méthode, qui est encore pratiquée dans certaines écoles, explique la différence de niveau entre les poèmes et les copies en prose. Alors que celles-ci sont assez fautives, même celle de Holtmolen, qui est l'une des meilleures, les deux poèmes sont corrects et habiles. Il nous est naturellement impossible d'y déterminer la part d'originalité de l'élève : a-t-il simplement remis en ordre des *membra disjecta* ? A-t-il versifié des formules toutes préparées ? A-t-il trouvé lui-même les images et leur enchaînement ? Ce qui est sûr, c'est que ces petites pièces ne sont pas d'un débutant. En les rapprochant des devoirs en prose signés des mêmes auteurs, nous les attribuerions à des élèves de treize ans au moins (quatrième) plutôt qu'à des enfants plus jeunes. C'est en quatrième qu'à Strasbourg, en 1565, on étudiait Horace.

Aucune des copies ne porte trace de correction et cela ne laisse pas d'être énigmatique, car nous n'avons certainement pas affaire

(1) *Versus ad certos præscriptos modos canebant.*

à des brouillons. Les ratures très rares ne portent que sur des détails infimes : ce ne sont jamais de vrais repentirs. En revanche au dos de la copie de Gilles d'Odeur (groupe 4) le maître a écrit : « *Omnes dederunt praeterquam Dionisius Leodii et... Fabri et... Arnoldi in conditione qq* ».

Au dos de la copie de Servais de Rochefort (groupe 4) : « *In conditione C omnes dederunt preter Joannem Flerontinensem (ou Florennensem)* ».

Au dos de la copie de Jean Laurenty (groupe 1) « *Omnes dederunt in conditione* » puis quelques mots illisibles où nous croyons déchiffrer *Hasselt* et *Horsenna*.

Même indication au dos de la copie de Valentin de Jemeppe.

« Tous ont remis leur devoir, sauf ... » Sur les *conditiones* nous reviendrons ci-dessous.

Le maître (ou le moniteur) a probablement fait un seul paquet avec tous les devoirs d'une série et a inscrit cette note sur celui qui se trouvait à l'extérieur. Ce scrupule rend d'autant plus bizarre l'absence de correction. Mais on remarque que, dans son *De literarum ludis*, Sturm souligne la nécessité de consacrer une heure par semaine à la correction des copies, et que les Jésuites répéteront le conseil avec une insistance qui en marque, semble-t-il, la nouveauté. Peut-être, avant eux, les corrections étaient-elles orales et fort sommaires ⁽¹⁾.

Toutes les rédactions sont des lettres. Certaines d'entre elles ont un caractère si intime que nous nous sommes demandé à plusieurs reprises si des lettres authentiques ne se seraient pas glissées parmi des devoirs de style. Nous avons été détrompés en trouvant toujours côte à côte plusieurs textes sur le même sujet et en constatant aussi que Godefroid Holtmolen, qui intitule fictivement sa lettre (censément écrite à son père)

(1) *De ludis* (Lyon, 1542, p. 164) *Quartam horam scriptorum compositorumque emendationi damus, nec pœnitere nos debet ejus temporis quod in hac consumimus*. Cf. J.-B. HERMAN, *La pédagogie des Jésuites au XVI^e siècle*, Louvain, 1914, p. 148.

« Joannes Holtmolenni Godefrido Holtmolenii filio suo » oublie la fiction à la fin de son devoir et le signe « Godefridus Holtmolen ». Il serait imprudent de tirer des conclusions trop générales des trente-sept copies que nous avons et qui sont en somme tout ce qui nous reste de concret concernant l'enseignement des Jérômites. Et cependant, comme nous le verrons en étudiant de plus près les lettres de Sturm, le détail du programme confirme ce que nous apprenons ici : *pendant plusieurs années les enfants lisaient et composaient exclusivement des textes écrits à la première personne*. Les maîtres liégeois de 1526 et pas davantage leurs collègues strasbourgeois de 1565 ne paraissent avoir soupçonné qu'on peut faire une narration, une description, un exposé quelconque sans s'adresser nommément à un destinataire fictif. Même le poème en distiques est à la seconde personne. Le seul texte à la troisième personne est le petit poème en hexamètres. Il est évident que nous touchons ici une constante de la pédagogie au XVI^e siècle, telle que les lettres de Sturm nous aideront à la définir. Et ainsi se trouve curieusement confirmée une hypothèse que l'un de nous dès 1944 présentait en ces termes : « Nous ignorons tout des leçons qu'Erasme jeune a pu donner à ses élèves et même s'il leur en a donné. Ce qui est sûr, c'est qu'il leur a fait un cours par correspondance dont il nous reste des fragments dans des lettres que trop de biographes ont eu le tort de prendre au sérieux. Etant donné l'horreur d'Erasme pour l'enseignement, nous avons même les meilleures raisons de croire qu'il n'a guère donné de leçons, qu'il a gagné ses cachets en envoyant à ses élèves des lettres qui ne sont que des modèles de style écrits sur n'importe quels sujets ⁽¹⁾ ». Telles sont les lettres qui figurent dans le tome 1 de la Correspondance réunie par Allen sous le n° 55 (description d'une scène de rue), 88 (sur l'hiver et la difficulté des voyages, le tout relevé d'une mytho-

(1) J. HOYOUN, *Les moyens de subsistance d'Erasme*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. V, 1944, p. 8.

logie scolaire, exercice de virtuosité où les biographes ont eu le tort de voir une expérience authentique prouvant la misère et le courage d'Erasme) et aussi les lettres 54, 58, 70. Ceux qui ont pris tout cela à la lettre ont commis la même erreur que nous commettrions si nous venions à nous apitoyer sur le sort d'Henri Hinnisdael écrivant (prétendûment) à son fils Arnold : *Inter duos tresve menses vix ad saturitatem habuimus panem neque cervisiam.*

Voyons maintenant ce que vaut le latin des écoliers qui, en 1526, l'apprenaient à l'école des Jéromites.

Voici les meilleures copies du groupe 1 :

HUBERTUS FOSSIS salutem d. p.

Mi dulcissime amice, velim te precari ut sepe scriberes ad me litteras; si nullam materiam habes unde scribas ego oro et contendo ut scribas ut venit tibi in mentem: scias quando non scriberes nisi duo vel <t>ria verba sufficeret michi: quia cum ego lego litteras tuas michi videtur tu alloquar te. Vale anno a partu Virginis millesimo quingentesimo vigesimo sexto. Vale per me Hubertum Fossanus. HUBERTUS FOSSIS in sexto loco in conditione. ¶¶¶Qee

LAMBERTUS LEODIENSIS sodali suo s. p. d.

Ego demiror, amantissime sodalis, quod nichil litterarum a te tam diu acceperim. Enimvero cum tantam occasionem scribendi habeas quare jampridem tue litterule cessent satis demirari non valeo: nam novi permultum a diversis regionibus in patriam adfertur; nescio quomodo possis continere quin ad me tam charum amicum rescribas. Te igitur, sodalis, etiam atque etiam rogo ut quicquid tibi in buccam venerit diligenter ad me scribito. Vale ex Leodi<o>. Vale ex Leodio, LAMBERTUS LEODII conditionis ¶¶¶.

JOANNES CASTILETI suo conterraneo plurimum dixit salut.

Optime amice, salvere te jubeo; ego velim rogaremque ut sepius eligeres michi literas nonnullas quam fecisti, quod tue litere jamdudum misse magnopere placuerunt; que cum ad me misse sunt maxime gratulor; et a casu si nulla negocia ad scribendum inveni<er>is, quicquid tibi in mentem venerit scribito. Vale, anno

millesimo quingentesimo vicesimo 6^o, JOANNES CHASTILETI in conditione... (lacune).

JOES LAURENTII *mesenati suo* ⁽¹⁾ *s. d. p. Scias, mi bone amice, quod ego intellexi quod vos ad me scripsistis; sic vos rogastis me quod velim vobis responsum scribere; sic et ego rogo quod non velis irasci; et sic ego responsum scribo parvum epistolium et ille epistolium faciet tantum quanquam epistola et quod legatis inter vos qui estis amici mei. Vale, JOANNES LAURENTII in conditione q q q j j j.*

Les autres copies sont fautives au point que le sens est difficile à saisir, d'autant plus que la lecture même est malaisée. On peut en dire autant des deux lettres sur les *bonnes manières* dont aucune ne portent d'indication de classe, mais qui révèlent à peu près le même degré d'avancement que les précédentes. Voici celle où un écolier reprend un camarade qui, récemment, s'est mouché dans son assiette :

JOANNES RUREMUNDENSIS *socio suo s. d. p. Intellexi, mi socie dilectissime, ex nonnullis hominibus te mense assidis et mundasse nasum tuum in scutella, quod minime decet scholasticis id facere. Quare te rogo ut ubicumque locorum fueris et invitatus non denuo faciat (lire facias) quod non est hominibus sed scurrilibus qui parum prudentie in se habent. Jam nihil aliud habeo quod ad te scriberem quam, ut teneas ac observas (sic), te bonum ac etiam probo juvenem. Vale, Leodii, JOANNES RUREMUNDA<NUS>.*

La lettre d'Ursus de Liège (dont le nom même n'est pas sûr), malaisée à déchiffrer, serait inintelligible si le thème de la précédente ne s'y distinguait à travers un tissu de fautes.

Les copies des groupes 3 et 4 sont parmi les plus incorrectes. Voici peut-être la meilleure :

(1) Cette lecture semble certaine. Jean LAURENTY écrivait-il au *Mécène* qui payait ses études ?

HENRICUS MOHA amico suo s. p. d. O dilecte amice, scias animum super te esse perturbatum propter diffidentiam et malam fidem quam in te inveni. Ego semper omnia secreta mea tibi revelavi ac patefeci et jam pervenit michi ad aures te omnia secreta mea revelasse per totam urbem et communitatem. Que certe nunc et usque in hodiernum diem non bene credo propter pro Deo caritatem inter nos mutuo habitam. Sed sunt forsan detractores et refendarii qui aures meas hujusmodi mendatiis pertur**(b)**arunt. Vale ex Leodio per me HENRICUM MOHA in conditione C C C C C, anno Virginei partus supra sesquimillesimum vigesimo sexto.

Les autres sont si mauvaises que le sens ne s'en laisse pas deviner jusqu'au bout. Toutefois, dans presque toutes, il a un vocabulaire plus abondant, un plus grand choix de tournures, des idées moins enfantines que dans le groupe I : on les attribuerait volontiers à des élèves plus négligents, mais d'une classe supérieure. L'un d'eux porte *in sexta classe*. Faut-il admettre qu'ils viennent d'une autre division de la même classe, composés d'élèves plus distraits et moins travailleurs, mais un peu plus frottés de latin que ceux du groupe I ?

Viennent ensuite onze devoirs traitant deux sujets connexes : un fils écrit à son père pour lui demander une aide matérielle ; une autre lettre est la réponse fictive, un refus motivé par la pauvreté. Ces devoirs attestent une très honorable pratique du latin, mais, en revanche, *aucune culture classique*. A des élèves modernes aussi avancés, on proposerait un sujet tiré de Tite-Live ou d'Ovide. Ceux-ci, qui ne paraissent même pas avoir lu aucun texte, parlent uniquement d'eux-mêmes. La lecture de ces pages rappelle les « devoirs-confidences » qui florissaient vers 1910 et qui, sous prétexte de faire appel à l'expérience et au vécu, étaient souvent d'une assez choquante indiscrétion. Les professeurs de 1526 s'exposaient à un danger plus subtil : le thème donné, avec sa réponse fixée à l'avance, ne pouvait heurter personne puisqu'il était proposé à tous les écoliers, quelle que fût leur situation sociale. Mais là où les écoliers riches voyaient le

simple développement d'un thème imposé, ceux qui authentiquement étaient pauvres devaient sentir péniblement la réalité de ce qu'ils décrivaient. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces sujets attestent un regrettable manque de tact. Personne n'a dû en être choqué à une époque où les matricules de Louvain — et d'ailleurs — divisaient les élèves en *solventes* et *pauperes*.

Nous transcrivons celles dont nous donnons la reproduction. Elles sont parmi les meilleures de la série.

PETRUS MICHAEL *matri sue Joanne Micheli s. p. d. Tuas verbreyes, exoptata genitrix, recepi litterulas quibus magno sum m<e>rere affectus, siquidem quod exoptabam impetrare nequaquam potuerim, sed si hoc utcumque tolerabile, quamvis vero illud quod te ad extrema usque compulsa<m> intellexerim. Et, quantum ego perspicio, ipsa meis petacibus episto<liis> satisfacere non potes. Quod me recordantem quantum vigiliarum quantum la<bo>ris pro pane lucrando exhausseris, miseratio subit, quod quam sint m<ih>i mol<esti> adverse tue fortune casus in meo occurrant animo. Quamvis vero ni<hil> pecunie hactenus a te acceperim, tamen in hoc gaudeo quod me (quantum mihi tamen cernere datur) non secus ac vitam propriam charum habeas. Quare nunc meos ingenii nervos in eo extendam omnes ne quid pecu<nia>rum amplius (nisi tamen justis de causis) a te expostulam. Conab<or> equidem summa opera studioque singulari tibi per omnia plac<ere>. Cura igitur nihil aliud nisi ut valeas, cetera ego curabo. Vale, anno Virginei partus 1525, kalendis decembribus. Petrus de Covino A. (planche 2, p. 953).*

GUILHELMUS STRITHAGENSIS *suo Guilhelmo s. p. d. (planche 3, p. 955).*

Faustum annum hunc novum et felicem tibi precor, mi humanissime pater, imo non hunc solum ingressum sed omnia totius vite tempora beata tibi opto. Tibi velim indubitato persuadeas nihil esse apud me antiquius gratitudine, que hactenus per tot annos xeniola m<ih>i sunt data et spero me aliquod coram p<opulo> calculum positurum omniaque que t<ib>i profutura sunt vigilantissimo studio c<u>ravero precipue m<od>o fortuiter alea felicius

ceciderit. Jamdiu de te nihil remuneris. Itaque non possum <non> timere nequid tibi quod nolim accidere or<ia>tur. Quid in mora fuerit quod nihil abs te nec literarum nec strenue aliquid quod solebam acceperim? Rursus silentium tuum tam diuturnum tamquam inusitatam suspicionem m<ih>i affert nescioquam. Itaque si tibi bene est, ut et opto et volo, scribe ad me cum primum potest quo tecum una gaudeam. Sin male tecum tractetur res, id quod minime omnium velim, scribe etiam m<ih>i quo tuo si possim mederi malo queam. Nam quomagis quotidie tuas expecto literas eo me magis enim fallit spes. Ceterum haud clam te erit non solum libris m<ih>i nonnullis sed etiam vestimentis et aliis opus esse. Quapropter facito si me amas e vestigio ad nos advolent. Preterea litteras minime moror modo argentum affluat, his enim mihi ut scis admodum opus est quibus tunicam resarciam novosque calceos mihi commercer oportet et pauca alia haud minus m<ih>i necessaria, quoniam scholasticum sine nummis efficere nihil posse scio te non latere. Cura igitur quod boni est in prolem patris. Ego meum quod est non negligam munus. Et si hoc feceris quicquid a me petieris non gravabor facere quod etiam honesti est filii. Denique confirmo futurum me sic literas venatum iri quod tue faciam satis expectationi; et oleum (quod aiunt) non perdam. Sed si res secus se habet atque reor, compertum volo habeas nolim mea c<aus>a quicquam patearis incommodi. Nam tua mihi vita non libris solum et vestimentis, sed mea etiam vita charior est. Vale et valetudinem tuam cura diligenter.

(S.) GUILHELMUS STRITHAGEN. A.

Plus intéressantes sont trois lettres isolées, dont l'interprétation ne va malheureusement sans incertitude.

Deux d'entre elles parlent de *libri* que le signataire souhaite acheter, soit au destinataire de la lettre, soit à d'autres personnes recommandées par celui-ci. Toutes deux indiquent que les livres viennent d'*Allemagne* et d'*Allemagne supérieure*. Les mots *Almanni*, *Almannia superior* ont de quoi étonner ceux qui sont habitués aux *Germani*, *Germania* des humanistes. Nous avons ici la transcription des termes « vulgaires ». *De Alemania* et

Alemanicus servent au moyen âge de noms de famille ⁽¹⁾. Comme nous l'avons fait remarquer pour les noms de personnes (p. 936 et suiv.), la mode des traductions en latin classique ne s'est pas encore répandue à Liège.

Joannes Stickelman Lamberto Rotaria (sic), s. p. d. Quamquam istis preterlapsis diebus ad te nihil scripserim, mi Lamberte carissime, tamen istud epistolium a<n>i<m>o non ingrato accipito quo certiore reddere velim an libros receperis istos de quibus fama plurimum hic vagatur. Nam si res ita se habuerit tuis epistoliis certiore reddere cupio ac desydero; et mihi declara per epistolium qui libri tibi et quales sunt venales. Quod si feceris rem non ingratam mihi facies, quoniam isto solemnī festo quod pre foribus habemus (ut spero) me ad lares paternos conferam et ibidem mihi pecuniam et a parentibus et ab amicis bonis comparabo quibus istos tuos libros redimere possim. Et ideo ut bono viro deceat, facito ac pari modo cartis tuis mihi commenda quid isti peritissimi ac doctissimi et de lingua latina non male meriti de istis doctissimis Almannis sentiunt. Et ut paucis expediam, ista diligentissime facere curato. Si vales bene est. Ego <qui>dem basilice valeo. Et fac s<cia>m quid tam diu moratus est quod ad me littere nulle. Et si quid per me jac<tu>m fuerit tibi animo tuo non accepto (lire : acceptum), id mihi scribito et te omnibus vi<ribus me>is placare conabor si possibile fuerit. Vale, anno Domini 1524, <> calendarum decembrium. Joes Aquis...

La seconde, plus bavarde, mentionne aussi des livres venus d'*Almannia*.

Fama que ut fertur omnium velocissima, qua nil projecto sub celo jucundius cucurre (sic) potuisset, ad nostras superioribus diebus pervenit aures, Petre, omnium amicorum integerrime, qua, ni fallor, intellexi te codices litterature policiores et, ut aiunt, correctiores ex superiori Almannia recepisse. Quapropter per Deum immortalem te rogo quod, si ita ut audivimus res se habeat, quam primum poteris

⁽¹⁾ A. FRANKLIN, *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins*, Paris, 1875, p. 15.

(*poteris enim citissime*) *primo occurenti nuncio velis quisquam* (sic) *me certiore reddas. Sum enim brevi, divina gratia* (sine qua nichil possumus) *opitulante, lares quas vocant paternas aditurus, nulla alia de causa nisi ut tanti liberis* <copiam> *ab amicis parentibusve michi excudam* (ou extrudam) *ut hos condigno premio redimere valeam. Insuper de viris qui aput* (sic) *vos non in parva, ut arbitror, copia superstant, quorum hic fama non vulgari rumore indies volitat, illaque vestra bonas artes profitenti universitate mi firmiorem facias viam. Si, genio quoquam aspirante, levis alea feliciter ceciderit, me presentem tecum brevi, ut spero, intervallo videbis, nulla presertim alia de re nisi ut illorum virorum conspectu doctrinaque si opus fuerit fruar. Vale, mi Petre, tibi que persuade te enim quidem charissimum sed multo fore chariorem si quod abs te peto quam accuratissime compleveris. DIONISIUS TRUDON*<ensis> AA.

Remarquons dans cette lettre le mot *universitas* qui, au moyen âge désigne la corporation des gens voués aux études. C'est à partir de ce sens que le mot s'est appliqué à un institut de culture supérieure ⁽¹⁾.

Beaucoup plus épineuse est la courte lettre qui parle de la présence des hérétiques, nous en donnons la reproduction. Voici comment nous croyons devoir la déchiffrer, sans arriver cependant à la comprendre entièrement. Une ou deux lettres manquent à la fin de chaque ligne. La ponctuation que nous proposons est purement conjecturale.

JOANNES DE NOVA CIVITATE *amico suo s. p. d. Me animum atque aures accusate indiesque accusatus a pl*<urim>*is compertum integerrime habeas quoniam in statu tue res sunt, an in antiquis urbibus nova consurgant tecta. Ill*<a> *enim omnia recte agerentur nisi passim ingentem inven*<ia>*mus hereticorum gregem et hominum egitanorum more*<s>. *Mea quidem hercule sententiola, omnis*

⁽¹⁾ Cf. Léon HALKIN, *Universis disciplinis*, dans *Bull. des Amis de l'Un. de Liège*, t. XXI (1949), p. 13.

in dubio est vit<a> nisi vigete; catholicam que servat ecclesia fidem observemus. In principe enim n<ostr>o qui pacis est studiosissimus et odiosissimus bellorum tumultus versum aliquantulum pavore contue<a>mur. Et quis hoc tempore novo novum infinito mundo non commoveretur? Nobis ludis in litterariis f<rat>rum Leodii munusculo solito luditur quam orbem. Bonorum librorum copiam nunc videmus minimoque ere comparabitur. Anno Domini sesquimillesimo vicesimo quinto, Vale, ex nonis julii. JOANNES DE NOVA CIVITATE. A.

Bandes d'hérétiques, mœurs d'« Egyptiens », l'Eglise gardienne de la foi, un prince (Erard de la Marck) ami de la paix, des *ludi litterarii* chez les Frères à Liège, des livres abondants et à bon marché : on entrevoit plus d'un détail curieux, mais tout le contexte reste obscur.

Ces exemples nous permettent de nous rendre compte de ce qu'était l'enseignement de la grammaire chez les Jérômites. Il ne faut évidemment pas leur imputer les lapsus de leurs élèves. Lorsque l'un d'eux signe : *Vale per me Hubertum Fossanus*, c'est qu'il a oublié de fléchir le second élément de son nom, habitué qu'il est à le penser au nominatif. Les fautes les plus constantes portent sur la construction des verbes déclaratifs. Les élèves emploient rarement et mal la proposition infinitive ; s'il leur arrive de s'en servir, ils oublient de mettre le sujet ou l'attribut à l'accusatif. Ils font suivre le verbe déclaratif d'une subordonnée introduite par un signe qui note *quod* ou *quam*, construction usuelle du latin médiéval. L'incorrection n'étonne guère, car, à la fin du siècle, l'humaniste Torrentius qui, pendant toute sa maturité écrivit un latin presque cicéronien, se relâcha de cette rigueur dans les dernières années de sa vie et se mit, lui aussi, à introduire des subordonnées par *quod* là où, dans son beau temps, il aurait mis une infinitive. C'est une faute que nos élèves modernes, formés par le thème et la version, font plus rarement, parce que leur attention est en éveil dès qu'on leur annonce un exercice sur la proposition infinitive. Ceux de 1526

rendaient directement leurs idées en latin et ils n'y arrivaient pas sans quelques contaminations avec la langue maternelle :

Te non preterire puto quod his superioribus diebus nonnulla secreta una habuimus. Scias quod ego minime aliquo (pour alicui) homini narravero... (Jean Giessenich, groupe 3).

Scias non esse letus. Ideo ego percipio quod tu dixisti omnia que tibi narravi (Jérôme de Sombreffe, groupe 3).

Scire te volo quod rumor factus est per civitatem nostram Leodynam... (Gilles d'Odeur, groupe 3).

Très nette est, dans toutes les copies, l'influence des comiques et de Cicéron : emploi fréquent de l'impératif futur, des pronoms démonstratifs précisément référés aux trois personnes et parfois soulignés par un possessif (*iste tuus*), formules de Plaute (*basilice valeo*), de Cicéron (*si vales, bene est, ego quidem valeo; nulla alia de re nisi ut...*).

Tout cela confirme ce que nous savions de la pédagogie des Frères. Toutefois, au point où nous en sommes, il n'est pas inutile d'éclairer les uns par les autres nos devoirs et les renseignements que nous avons concernant les méthodes de Sturm. Celles-ci sont exposées dans trois ouvrages :

1. Le *Consilium* de 1538 proposant comme modèle aux Strasbourgeois la réalisation des Jérômites de Liège.

2. Son *Liber de literarum ludis recte aperiendis* qui est de l'année suivante.

3. Ses *Classicæ Epistolæ* adressées en 1565 aux maîtres des différentes classes de son collège. Ce document est le plus explicite des trois et aussi le plus probant parce qu'il résume l'expérience que les deux autres précèdent ⁽¹⁾.

* * *

⁽¹⁾ Nous citerons le *De ludis* d'après l'édition procurée par Gryphius à Lyon en 1542. Th. ZIEGLER dans l'article qu'il a consacré à STURM (*Allg. Deutsche Biographie*, t. XXXVII, p. 21 sqq. (1894), dit que l'ouvrage est de 1538, mais ne donne aucune indication précise; FOPPENS connaît une édition strasbourgeoise de 1539. Ces divergences

Ceux qui ont écrit sur les méthodes de Sturm se sont laissés entraîner soit par l'enthousiasme un peu excessif avec lequel on parle volontiers des innovations de la Renaissance, soit encore parce que, sous des formules un peu vagues, ils ont cru reconnaître des pratiques modernes. Dans sa préface des *Classicae Epistolae*, Jean Rott parle de « versions et de thèmes latins-allemands qui se pratiquaient jusqu'en cinquième ». Les instructions très précises données par Sturm aux professeurs de chaque classe, non seulement ne disent rien de semblable, mais indiquent que les professeurs du XVI^e siècle ne comprenaient pas comme nous l'intérêt du thème et de la version. Nous leur demandons un exercice d'assouplissement. Chercher l'équivalent, en langue moderne, d'une expression antique (ou l'inverse) met en jeu à la fois l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse. C'est cette double activité qui, à nos yeux, constitue l'éminente valeur des deux exercices. Si, par surcroît, l'élève apprend à écrire en latin, tant mieux, mais ce n'est pas notre objet essentiel. Or c'était celui des humanistes. Ils cherchaient avant tout à substituer un usage à un autre usage, celui du latin à celui de la langue maternelle, ce qui aboutissait à réduire le parler vulgaire aux emplois vulgaires et à refaire de la langue morte un idiome vivant, adapté aux fonctions nobles de la vie. C'est pourquoi les enfants doivent noter les passages dignes d'être imités. C'est pourquoi aussi la *composition* joue un rôle plus grand que dans notre sys-

sont, pour nous, sans grande importance : quelle que soit la date exacte de la *princeps*, le livre est contemporain du rapport aux scholarques. — Les articles de F. COLLARD, *La pédagogie de Sturm*, *Mélanges Moeller*, t. II, Louvain, 1914, p. 149 sqq. et de A. ROERSCH dans la *Biographie Nationale* (t. XXIV, 1926, p. 204 sqq.) sont négligeables, car ils reposent entièrement sur l'étude de ZIEGLER dont ils reproduisent même les erreurs, par exemple, que STURM faisait lire l'*Andrienne* de TÉRENCE à des enfants de dix ans, ce qui n'est dit nulle part. — Le *Consilium curatoribus Argentorati* a été réimprimé, nous l'avons dit, dans la thèse de BONET-MAURY sur les Frères de la Vie Commune (1889), p. 89 sqq. — Les *Classicae Epistolae sive scholae Argentinenses restitutae* ont été rééditées avec une traduction et des notes par Jean ROTT en 1938 (Paris et Strasbourg). Nous les citons en mentionnant simplement le numéro de la lettre.

tème et, surtout, intervient beaucoup plus tôt. Dans un enseignement fondé sur la langue maternelle, la composition latine est un exercice d'éloquence ou de poésie réservé aux élèves avancés. Si, au contraire, le but primordial est de s'exprimer couramment en latin, la composition vient dès le début. Les enfants sont priés d'écrire sur des sujets très simples, canevas pour utiliser des formules et un vocabulaire appris par cœur. L'exercice par excellence est la *lettre*, puisqu'elle emploie essentiellement les deux premières personnes, c'est-à-dire qu'elle prépare à la conversation courante : souci sous-jacent, comme on le verra ci-dessous, à tout le choix de textes établi par Sturm. Lorsque Erasme écrit les *Colloques* qui, dans l'intention primitive, sont un simple instrument pédagogique, il confesse, lui aussi, la précellence du discours direct.

Pendant que les enfants apprennent à mettre par écrit leurs idées sur des thèmes à leur portée, on leur fait lire des lettres choisies de Cicéron, excellent exercice pour former le style parlé. Gardons-nous d'imaginer ici une *explication d'auteur* au sens moderne du mot : *Aliud est commentarium scribere, aliud discipulum suum erudire*, avertit Sturm dans la Lettre IX. Le maître, n'en doutons pas, commente peu, mais fait exécuter des variations sur le thème qu'on vient de lire. Il faut attendre les *Rationes Studiorum* des Jésuites, celle de 1586, celle de 1591, de 1599, pour trouver les règles d'une traduction fine, où l'on cherche, jusque dans l'ordre des mots, à rendre la pensée de l'auteur traduit. En même temps, les découvertes des historiens, des épigraphistes, des numismates avaient imposé cette vérité nouvelle qu'on ne peut expliquer un texte ancien sans le replacer dans la civilisation qui l'a produit. Le commentaire du P. Abram sur le *Pro Milone*, de 260 pages folio, se compose d'une série de petits traités sur les antiquités publiques et privées ⁽¹⁾. Il y

(1) J.-B. HERMAN, S. J., *La pédagogie des Jésuites au XVI^e siècle*, Louvain, 1914. Voir notamment pp. 111, 273, 282 et 286. Le commentaire du P. Nicolas ABRAM a paru à Paris en 1631.

aura désormais osmose entre l'histoire savante et la pédagogie. D'autre part, comme les langues vivantes l'avaient malgré tout emporté sur le latin, la connaissance routinière de la langue avait perdu son importance primordiale. Cependant, c'est seulement à la fin du XVIII^e siècle que le *De Viris* supplante les lettres de Cicéron dans l'enseignement élémentaire, consacrant ainsi un changement total, non seulement du programme, mais de l'esprit même de l'école : on renonçait à faire parler latin, et l'on demandait en revanche que les élèves comprissent mieux la langue, le passé et les œuvres des anciens. Dans le système de Sturm — et, n'en doutons pas, c'était aussi celui des Jéromites liégeois — explications des textes et traductions proprement dites viennent à la fin du *cursus*, mais nulle part rien n'est mentionné qui ressemble à des thèmes au sens moderne du mot.

Voici, résumé classe par classe, le programme dressé par Sturm en 1565. Il comprend dix classes, dont la première est ouverte aux enfants de 6 ans, comme le dit formellement la lettre 13 qui attribue l'âge de 7 ans aux enfants de neuvième. Dans le *De ludis* (pp. 152, 153), on prévoit neuf classes où l'on entre à 7 ans.

Dixième (6 ans, lettre III à Abraham Feiss).

Principales flexions verbales et nominales ; pas de catéchisme en latin (*psytaci carmen est, non hominis, sermo latinus aut graecus ab eo qui loquitur non intellectus*) ; les enfants le récitent en allemand et ne commenceront à le traduire en latin qu'en septième. C'est là un repentir de Sturm, car, dans le *De ludis*, le catéchisme (en latin, n'en doutons pas, rien n'indiquant le contraire) figure au programme de la classe inférieure, la neuvième. C'était probablement aussi ce qui se faisait à Liège : le ton de la lettre de 1565 indique nettement une correction sur ce point particulier.

Neuvième (7 ans, lettre IV à Henri Schirner).

Toutes les flexions. Vocabulaire concernant tous les objets usuels ; l'ensemble de la classe doit le posséder dans sa totalité, mais chaque groupe peut n'en connaître qu'une partie ; dans des

conversations dirigées par le maître, les enfants mettent leurs connaissances en commun et s'instruisent les uns les autres ; « Qu'ils aient la connaissance et l'usage des mots qui désignent les choses dont ils se servent chaque jour et qui tombent sous les sens de l'homme. Qu'il n'y ait rien dans le corps humain, dans les animaux, dans la cuisine, le cellier, la grange, que rien ne soit apporté sur la table chaque jour, qu'il n'y ait au jardin plante, buisson ou arbuste, qu'il n'y ait rien dans les écoles, la bibliothèque, les églises, rien qui attire dans le ciel le regard des hommes, qu'ils ne soient capables de nommer en latin. » Cet enseignement, à la rigueur, pourrait être entièrement oral. Nos devoirs indiquent que les Jérômites liégeois attachaient déjà une grande importance à la richesse du vocabulaire.

Huitième (8 ans, lettre V à Mathias Huebner).

Les enfants utilisent les *diarii* qu'ils composent eux-mêmes en y inscrivant les morceaux choisis et des formules. Sturm dans le *De ludis* juge sévèrement les recueils de formules dont on se servait dans son enfance « *qui nobis pueris legebantur* », dit-il sans préciser davantage, et qui contenaient de courtes sentences empruntées aux écrivains et entassées sans ordre (p. 162). Les recueils doivent être bien composés et par les enfants eux-mêmes sous la direction du maître. Les écoliers connaissent maintenant toutes les flexions et savent les utiliser dans des phrases. Ils commencent à composer des lettres. Ils ont entre les mains les *Ciceronis Epistolarum libri IV*, choix fait par Sturm lui-même, imprimé à Strasbourg en 1541 et souvent réimprimé. Ils ne font d'*exercitationes styli* que dans les derniers mois, mais on les entraîne à introduire des variantes dans un texte donné : *Loquendi modos et sententiarum formulas integras generibus, casibus, modis, temporibus, personis, verbis nominibusque vel diversis vel idem significantibus commutes et accommodes usui et loquendi consuetudini quotidianae*.

Septième (9 ans, lettre VI à Thiébaud Lingelsheim).

Explication mot à mot des lettres de Cicéron et des périodes

du *diarius*. Rédactions préparées sur des sujets simples. Traduction en latin du catéchisme allemand : le professeur lit et dicte le texte latin (*tu voce praeas, puer cogitatione atque stylo sequatur*) que l'élève met par écrit. Ce n'est nullement ce que nous appelons un thème.

Sixième (10 ans, lettre VII à Martin Malleolus, Hemmerlin).

Traduction en allemand des lettres de Cicéron. Etude de petits poèmes, un hymne de saint Ambroise, une épigramme de Martial, une ode d'Horace ⁽¹⁾. Chaque décurie en étudiera un, le traduira et l'apprendra par cœur. Rédactions un peu plus longues (comme celles de nos groupes 1 à 3). Catéchisme en latin. Lettres de saint Jérôme. Le texte ne permet pas de voir quelle méthode a pu être ici appliquée, et aucune lettre de saint Jérôme ne nous paraît accessible à des enfants de 10 ans. Mais il s'agit probablement de morceaux choisis, inscrits dans les *diarii*. Reprenant ici une idée développée déjà dans le *De ludis* (p. 176), Sturm réserve les textes sacrés pour les leçons du dimanche. Débuts du grec.

Cinquième (lettre VIII à Jonas Bitner).

Eglogues de Virgile, *Caton* et *Laelius* de Cicéron, tout cela, probablement, à l'état fragmentaire et inclus dans le *Poeticum*

⁽¹⁾ L'ode 11, 10, *Rectius vires, Licini, neque altum semper urgendo*, recommandée par STURM, nous paraît à première vue très au-dessus d'une intelligence de 10 ans. En fait, cet éloge de la médiocrité, criblé de proverbes, ne contient que les idées les plus simples. Les phrases sont courtes, les constructions faciles. Chaque strophe peut être apprise à part. L'épigramme de Martial, en phaléciens (X, 47), sur le thème du Sonnet du Bonheur, est fait d'une série de nominatifs :

*Vitam quæ faciunt beatiorem,
Jucundissime Martialis, hæc sunt :
Res non parata labore, sed relicta ;
Non ingratus ager ; focus perennis ; etc.*

On sait le succès de ce thème au XVI^e siècle : les poètes qui l'ont traité se souvenaient-ils d'avoir appris à l'école les 13 vers de Martial ? Cf. Georges MONGRÉDIEN, *Le sonnet de Plantin*, dans *Sept études publiées à l'occasion du quatrième centenaire de Plantin*, Anvers, 1920, p. 43 sqq. MONGRÉDIEN cite un sonnet d'Agrippa d'AUBIGNÉ, tra-

Volumen et le *Volumen exemplorum* souvent mentionnés ici et ailleurs. Prosodie et métrique. Dans les derniers mois, les élèves commencent à faire des vers, ou plus exactement à remettre en vers un texte distribué en prose (*poetarum solutis versibus ut neque sententiarum inventione sit opus neque verborum delectu sed solum collocatione*). Thèmes de reproduction : un texte d'orateur, traduit en allemand, est sur-le-champ rétabli en latin. La phrase de Sturm montre bien que ce qui est pour nous l'efficacité même du thème et de la version est pour lui secondaire. Ce qui compte à ses yeux, c'est l'habileté à se servir du latin. *Oratoris locum aliquem germanice interpretari ut subito latinum in ipsis scholis faciant, facultatem dicendi auget, ingenium acuit et efficit ut non tu, sed ipse orator, adolescentis sit emendator et magister.* — En grec, étude de maximes, emploi du *diarius*. La comparaison de ce programme avec celui du *De ludis* montre à quel point Sturm, instruit par une expérience de vingt-cinq ans, en avait rabattu de ses premières ambitions. En effet, il mettait primitivement le *De amicitia* et le *De senectute*, ainsi que l'*Enéide*, Catulle, Tibulle et Horace au programme de la septième; César et Térence en sixième; le *De Officiis* et les *Géorgiques* en cinquième, et, dans la même classe, faisait lire aux élèves Esope et les *Olynthiennes*. Même des morceaux choisis dans ces œuvres étaient évidemment beaucoup trop difficiles pour ces débutants.

Quatrième (12 ans, lettre IX à Laurent Engler).

duction presque littérale (et véritable tour de force) de l'épigramme de Martial, en s'étonnant de trouver cette profession épicurienne dans l'œuvre d'un calviniste rigoriste. Ne faudrait-il pas s'étonner davantage de la trouver en bonne place dans la pédagogie de Sturm ? En fait, STURM (suivant peut-être en cela, comme en d'autres cas, l'exemple des Jérômistes, a élu ce petit poème parce qu'il contient de bonnes formules à savoir par cœur. Et si l'épigramme a tenté également MAROT, d'AUBIGNÉ, PLANTIN (cette dernière attribution est douteuse) et les « libertins » de la première moitié du XVII^e siècle, c'est peut-être simplement parce que, dans toutes les écoles, *catholiques et protestantes*, elle figurait dans les *diarii* que les élèves apprenaient par cœur à un âge où ce que l'on étudie est acquis pour toujours.

Le *De Signis* de Cicéron « qui contient presque toutes les espèces de narrations ». Odes, épîtres et satires choisies d'Horace. Lettres de saint Paul.

Troisième (13 ans, lettre X à Michel Bosch).

Les orateurs, les historiens, les poètes. La *Rhétorique* à Hérénnius, le *Pro Cluentio*. Comédies de Plaute et de Térence. Sturm se souvenait avec joie avoir joué le rôle de Géta dans *Phormion*, à Liège, alors qu'il avait une quinzaine d'années. *Et illa aetate non ea erat facultas magistrorum, non ea docendi ratio, non talis linguarum cognitio qualis hodie est in scholis nostris*. En grec, on utilise le *Volumen exemplorum* et le *Volumen poeticum*. On traduit les meilleurs discours de Démosthène, le premier livre de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*. On apprend par cœur (en grec ou en latin ?) de longs passages des lettres de saint Paul. Sturm recommande de traduire du grec en latin et réciproquement. *Horatiana vel Pindarica carmina commutare non verbis sed carminum generibus laudabile est et fructuosum. Multa nova oportet condere poemata, multas epistolas conscribere; exordia etiam et narrationes et infinitas questiones si ipsi conficere non poterunt, abs te tamen earum proponi argumenta, partes, ornamenta, ambitus et ante cognita praecepta artis dicendi delineationes fieri et similia in voluminibus exemplorum indicari*. Cela ne signifie pas, comme traduit M. Rott, « donner des indications semblables pour les recueils d'exemples », mais bien, « signaler dans les recueils des modèles analogues ». On croira difficilement que des enfants qui font du grec depuis trois ans soient en état de lire une ode de Pindare (et moins encore les *Dialectica* d'Aristote prescrits pour cette classe par le *De ludis*). Ici comme dans tout le cours des études, il doit s'agir de fragments et de morceaux choisis, inscrits dans les *diarii*, et d'exercices d'imitation où le professeur guidait de très près les élèves. Cela est dit dans la lettre suivante (XI), où Sturm recommande au professeur de seconde: *Poetas te graecos atque oratores non amplius ad verbum interpretari necesse est, sed istud illorum (discipulorum) erit officium : tuum vero, dum hoc*

interpretantur, poetarum verba oratoriis commutare, aut haec cum illis componere, historiam aut fabulam perspicuitatis causa intertexere, ornamenta illustriora indicare, loca ἀξιόζηλα notare, atque jubere ut in ephemeridem, tamquam in acceptorum codicem, referant. « Comme sur un livre de recettes », traduit exactement Rott. La version joue un rôle secondaire. Ce qui compte, c'est de mettre à la disposition des écoliers un matériel littéraire qu'ils puissent aussitôt réutiliser.

Seconde (14 ans, lettre XI à Jean Reinhard).

Rhétorique à Hérennius, Olynthiennes et Philippiques qu'il faudra « traduire rapidement, mais en revenant sur les beaux passages d'art oratoire que les enfants noteront et inscriront dans leurs éphémérides ». Il s'agit moins de comprendre que d'emmagasiner ce qui pourra resservir dans les petites déclamations à quoi les élèves commencent à s'exercer. Ils sauront par cœur la *Première aux Romains* et joueront les comédies de Plaute, de Térence et même, plus tard, d'Aristophane, puis une tragédie d'Euripide ou de Sophocle. Les élèves des trois grandes classes prépareront des représentations et les prépareront seuls, car Sturm recommande aux maîtres de ne s'en occuper qu'au début. « Je ne veux pas que le théâtre reste vide d'acteurs une seule semaine », dit-il dans la Lettre XII. Chaque classe pouvait avoir quatre ou cinq décuries; chacune de celles-ci avait donc trois ou quatre mois pour préparer une représentation qui ne portait pas nécessairement sur une pièce entière, mais peut-être seulement sur quelques scènes. Sturm ne parle nulle part de représentations associées à des distributions de prix ou à d'autres fêtes, comme il y en avait dans les collèges catholiques.

Première (15 ans, lettre XII à Théophile Goll).

Dialectique et Rhétorique. Lire Virgile en entier; d'Homère, de Thucydide et de Salluste, ce que le professeur voudra. Représentations théâtrales chaque semaine. Epîtres de saint Paul. Déclamations et rédactions en vers et en prose. Les élèves de Sturm étaient certes en état de lire Salluste. Pour Thucydide,

c'est infiniment plus douteux, mais il s'agissait probablement de passages choisis notés dans les *diarii*.

Jusque-là, le programme comporte uniquement, remarquons-le, la pratique des deux langues classiques. Rien n'indique que les élèves apprennent autre chose, quoique le *De ludis* mette l'arithmétique en première. Les lettres XIII à XXI sont adressées aux professeurs spécialisés chargés d'enseigner :

- la théologie (lettre XIII à Jean Marbach),
- le droit (lettre XIV à Laurent Tuppius),
- le droit et l'histoire (lettre XV à Michel Beuther),
- la médecine (lettre XVI à Jacques Schegk).
- les mathématiques (lettre XVII à Conrad Dasypodius, Hasenfuss),
- la dialectique (lettre XVIII à Léonard Hertel),
- l'éthique (lettre XIX à Valentin Erythraeus, Roth),
- le grec (lettre XX à Jean Wilvesheim),
- l'hébreu (lettre XXI à Elie Kyber),
- la musique (lettre XXII à Mathias Stiffelreuter).

Ces cours s'adressaient aux élèves qui avaient accompli leur classe de première (L. XX) et constituaient par conséquent un enseignement supérieur qui, d'après le *De ludis*, durait cinq ans (p. 151, *Ordinum distributio*). Sturm développe ici ce qu'il a vu pratiquer à Liège, où les deux classes supérieures ne comportent à vrai dire ni mathématiques, ni hébreu, mais, en revanche, des cours de théologie, de droit, de dialectique, d'éthique et de grec. Le tableau de la page suivante permettra de comparer les trois programmes à partir de la septième.

Ce tableau appelle quelques remarques.

1. Nous avons daté le programme liégeois de 1536 et non de 1524 comme on le fait d'habitude. C'est en 1524, il est vrai que Sturm a quitté l'école des Frères. *Mais il y est revenu à Liège 12 ans plus tard* et tout nous invite à voir, dans le texte soumis aux scholarques, non les souvenirs d'un enfant de 17 ans, mais la revision d'un homme de 29. En 1536, il quitta Paris et arriva

en janvier suivant à Strasbourg, sans que nous puissions situer exactement le second séjour à Liège, car Sturm dit simplement, en 1565 (Lettre XXII) qu'il s'y trouvait « vingt-neuf ans auparavant ». Vint-il tout exprès de Paris ou fit-il le détour en allant de Paris à Strasbourg ? Sa visite qui, croyons-nous, n'est mentionnée par aucun de ses biographes, fut probablement courte. Tout donne à penser qu'il venait à Liège précisément pour revoir les Frères, ses anciens maîtres, et mettre au point le plan du collège strasbourgeois.

Le voyage de 1536 aplanit une difficulté de notre étude, à savoir l'insuffisance évidente des ressources liégeoises en 1524 comparées avec l'ambition du programme consigné par Sturm. En 1524, comment aurait-on trouvé à Liège des professeurs assez nombreux et assez instruits pour enseigner le grec à tous les degrés ? Même la chaire de grec au *Collegium Trilingue*, en 1519, n'avait pas été si aisément pourvue et Rutger Rescius, qui finit par l'accepter, avait, de l'avis d'Erasme, plus de bonne volonté que de compétence. Or, cela se passait dans une ville universitaire qui avait une imprimerie. Liège n'en aura pas avant

<i>Consilium</i> (Liège, 1536)	<i>De ludis</i> (1538 ou 1539)	<i>Classicae Literae</i> (1565)
7 ^e Petits textes faciles tirés des poètes et des orateurs.	<i>De amicitia, De se- nectute, Enéide, Ca- tulle, Tibulle, Ho- race.</i>	Lettres de Cicéron.
6 ^e Règles de gram- maire ; exemples en prose et en vers ; les vers chantés sont appris par cœur.	<i>Enéide, Horace, Ca- tulle, sentences de Cicéron, César, Té- rence.</i>	Petits poèmes, saint Jérôme, pre- mières flexions grecques.

<i>Consilium</i> (Liège, 1536)	<i>De ludis</i> (1538 ou 1539)	<i>Classicae Literae</i> (1565)
5 ^e On perfectionne le style et l'on exerce à faire des vers. Les historiens. Débuts du grec.	Esope, <i>Olynthiennes</i> , <i>De officiis</i> , <i>Géorgiques</i> .	<i>Bucoliques</i> ; dialogues de Cicéron, prosodie et métrique, petits poèmes. Débuts du grec.
4 ^e Dialectique et rhétorique; petites déclamations. Grammaire grecque.	Cicéron et Démosthène, Virgile et Homère.	<i>De signis</i> . Epîtres de saint Paul, Horace.
3 ^e Orateurs grecs et latins. Formation du style en grec et en latin.	<i>Dialectica</i> tirés d'Aristote. Démosthène, Salluste, César, Tite-Live.	<i>Rhétorique</i> à Hérénnius, saint Paul, Plaute et Térence, Démosthène, Homère.
2 ^e <i>L'Organum</i> d'Aristote. Lecture de Platon, Euclide, « les droits » (<i>jura</i>), déclamations, rhétorique.	Démosthène, Platon.	Sophocle et Euripide.
1 ^{re} Théologie	Aristote. Proclus, arithmétique, éléments d'astrologie.	Dialectique et rhétorique. Virgile, Salluste, Homère, Thucydide.

le milieu du siècle. Les bibliothèques monacales ne contenaient guère que des ouvrages religieux. Le catalogue dressé en 1589 par Eustache de Streax pour celle de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques à Liège mentionne en tout et pour tout, en ce qui concerne l'antiquité, Tite-Livè, Senèque et Pline (1). Aristote est le seul auteur grec que l'on trouve parfois mentionné dans des inventaires de ce genre, mais il s'agit ou de traductions latines ou, le plus souvent, de commentaires. Les Frères de la Plume ne copiaient que des textes pieux. Thierry Martens semble n'avoir imprimé aucun auteur classique en dehors de saint Augustin (2). Assurément, l'*Histoire Romaine* de Tite-Live avait été imprimée à Venise dès 1470, un Aristote en grec et en latin, à Venise aussi, en 1476 ; et les deux ouvrages se trouvaient dans la bibliothèque de Saint-Jacques lorsqu'elle fut vendue en 1788, mais ces précieuses acquisitions sont bien postérieures à la fin du XVI^e siècle, comme le prouve le répertoire d'Eustache Streax. Les deux devoirs d'élèves publiés ci-dessus, pp. 956-957 montrent qu'en 1525 les livres imprimés étaient encore, à Liège, une nouveauté, une rareté, et qu'ils venaient de l'Allemagne du Sud. La bonne aubaine que Stickelman — un Aixois — et Denys de Saint-Trond annoncent à leur ami, en se promettant de trouver de l'argent pour pouvoir en profiter, elle a dû se présenter de plus en plus fréquemment dans les années suivantes. Jean de la Neuville signale dans sa lettre abondance à Liège de livres à bon marché ; entendons : à meilleur marché que les manuscrits.

D'autre part, s'il est parfaitement possible que les Jérômites liégeois aient eu, dès 1524, l'un ou l'autre professeur capable d'enseigner le rudiment du grec, on ne voit même pas quelle grammaire il aurait eu à sa disposition. Celles de Nicolas Clénard

(1) J. STIENNON, *Eustache de Streax*, dans *B. I. A. L.*, t. LXVII (1949-1950), p. 177 sqq.

(2) A. VINCENT, *La typographie en Belgique*, t. I (XV^e siècle) et III (XVI^e siècle) de *l'Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique* (1924-1925).

et de Macropedius furent imprimées l'une et l'autre pour la première fois en 1530, alors que les ouvrages de Despautère sur la grammaire latine s'échelonnent entre 1506 et 1519.

En résumé, l'enseignement des Jéromites, quand Sturm quitta l'école, ne devait guère utiliser que des *copies manuscrites et fragmentaires* : recueils de passages, de formules, de modèles établis par les maîtres, reproduits peut-être dans l'atelier des Frères de la Plume mais, surtout, copiés par les élèves eux-mêmes. L'enseignement du latin, nous pouvons en juger par nos devoirs : il était de bonne qualité, ce qui ne veut pas dire qu'il reposât sur des lectures très étendues. Quant à celui du grec, rappelons que Sturm quitta Liège pour aller à Louvain s'inscrire au Collège des Trois-Langues. Son initiation avait probablement été peu poussée.

Mais en 1536 les choses ont bien changé. Les textes imprimés sont plus nombreux et plus accessibles. Il existe des grammaires auxquelles les élèves peuvent se fier mieux qu'à leur propres cahiers. On était désormais en état d'enseigner le grec, non plus seulement à quelques étudiants particulièrement doués et désireux de l'apprendre, mais à des classes entières de garçonnets.

2. Inutile d'insister sur l'optimisme excessif du programme inclus dans le *De ludis*. Ce qu'il propose pour les trois petites classes est utopie pure, à moins qu'il s'agisse simplement de vers et de passages choisis, c'est-à-dire ce qui figure aux degrés correspondants du programme liégeois. Vingt-cinq ans plus tard, Sturm en aura bien rabattu de ses premières ambitions : chaque auteur sera *décalé* de deux ou trois ans et confié à des enfants plus âgés. L'expérience rend modeste. Notons chez lui, vers sa trentième année, une tendance à croire que l'on peut tout enseigner à n'importe qui : cela nous aidera à comprendre ce qu'il dit des grandes classes du collège liégeois. Faisons aussi la part de la propagande. Un vif désir de persuader s'ajoute à son optimisme naturel et l'incite à tracer un tableau fort embelli

de ce que peut être une classe enfantine. Il n'est pas inutile de le dire, car trop d'historiens des écoles alsaciennes, en juxtaposant imprudemment les renseignements du *De ludis* et ceux des *Classicae Litterae*, en ont tracé une image vraiment trop avantageuse (1).

3. On commençait à Liège plus tôt qu'à Strasbourg l'étude de la versification et on la commençait par le chant : *versus ad certos praescriptos modos canebant*. Dans sa lettre XXII, Sturm mentionne le goût des « Belges et des Celtes » pour la musique, et les excellents musiciens qu'il a entendus à Liège « il y a vingt-neuf ans », soit en 1536.

4. Le projet de 1536 et les instructions de 1565 se correspondent trait pour trait en ce qui concerne les petites classes. Le premier est simplement moins détaillé. Mais comment expliquer le programme liégeois de seconde et de première qui ne ressemble nullement à celui des classes strasbourgeoises de même rang, mais bien aux *publicae lectiones* déjà esquissées dans le *De ludis*, minutieusement décrites dans les *Classicae Litterae*, où elles forment un programme complet d'enseignement supérieur, chaque branche étant confiée à un maître spécial ? Et même, remarquons-le, les conseils de Sturm à ses collaborateurs en demandent moins que ce qu'il affirme avoir vu réalisé à Liège quarante ans auparavant. Il prie Laurent Tuppius d'enseigner les *Institutes* et les *Pandectes* et de faire des déclamations ; Conrad Dasypodius d'expliquer la Sphère de Proclus, Euclide et le *De Mundo* d'Aristote ; Léonard Hertel d'enseigner la dialectique d'Aristote à partir de l'*Isagogé* de Porphyre et des commentaires de Jean Philopon et en s'aidant des « écrits des philosophes », par exemple de Platon ; Valentin Erythraeus, au cours d'éthique, utilisera les livres politiques de Platon et

(1) J. ROTT, *L'humanisme et la réforme pédagogique en Alsace* et E. HOEPFFNER, *Jean Sturm et l'enseignement supérieur des lettres à l'Ecole de Strasbourg*, dans *Association G. Budé, Congrès de Strasbourg*, Belles-Lettres, 1939.

d'Aristote. Tout cela est plus modeste que l'archétype tout en s'adressant à des élèves plus âgés : discordance assurément difficile à expliquer.

Liège en 1524 n'avait pas d'université. Nulle part n'existaient de séminaires. Les Jérômites, suggère M. L. Halkin, auront voulu donner une préparation aux futurs prêtres. C'est fort possible. Mais comment ces excellents pédagogues n'auraient-ils pas compris la vanité d'un enseignement aussi prématuré ? Des enfants de 14 ou 15 ans peuvent parfaitement comprendre des petits morceaux bien choisis empruntés aux philosophes. Ils sont évidemment incapables d'aborder Aristote, de suivre d'un bout à l'autre un dialogue de Platon, d'être initiés « aux Droits ». De plus, en 1536 et à plus forte raison en 1524, il devait être extrêmement difficile de se procurer ces textes en grec. Ces considérations ont amené H. Veil à récuser complètement le témoignage du *Consilium*, jusqu'à dire que Sturm aurait inventé de toutes pièces le programme des deux classes supérieures. Il remarque que, dans le plan d'études pratiqué à Zwickau en Saxe par le brabançon Pierre Plateanus, autre élève des Jérômites, il n'est question ni de Démosthène, ni de Platon, et il pense qu'ils ne devaient pas figurer davantage dans celui des Jérômites liégeois (1). Le parallèle de Plateanus ne saurait prouver grand-chose. Remarquons toutefois qu'il confirmerait plutôt notre hypothèse. Plateanus quitta un collège belge en 1524, la même année que Sturm. Son école saxonne sans grec dériverait d'une expérience, faite à Liège ou à Bois-le-Duc (2), en 1524, tandis que le programme de Strasbourg repose sur une pratique constatée à Liège en 1536, après création d'un enseignement complet du grec, peut-être, du reste, esquissé antérieurement.

Au surplus, que Sturm ait fait vers 1538 un accès d'optimisme où il n'a plus très bien distingué le possible de l'impossible, les

(1) H. VEIL, *Zum Gedächtnis Johannes Sturm (Festschrift zur Feier des protest. Gymnasium zu Strasburg, 1938)*, p. 28, n.

(2) Sur cette seconde hypothèse, cf. L. HALKIN, *Jean Sturm*, dans *B. I. A. L.*, t. LXVII, 1949-1950, p. 108.

rêveries du *De ludis* sont là pour l'attester. Cependant, nous ne pensons pas du tout qu'il ait étayé d'une invention pure et simple sa requête aux scholarques. Il a simplement attribué aux deux classes supérieures du gymnase ce qui, à Liège comme plus tard à Strasbourg, s'adressait en fait à des élèves plus avancés, futurs étudiants en droit, en philosophie, en théologie.

Ce qui le prouve, c'est la correspondance entre la seconde et la première à Liège et les *publicae lectiones* de Strasbourg, précisée encore par une phrase du *Consilium* : *Sex primi ordines*, dit-il en parlant de Liège, *singulos doctores habere debent*; *in secundo atque primo utilius esse plures*. On s'attend donc que lui aussi ait établi la pluralité des maîtres à partir de la seconde. Il n'en est rien. La spécialisation commence à Strasbourg après la première, au niveau des *publicae lectiones*.

De ces faits rapprochés, que pouvons-nous conclure ? Les choses se présentaient probablement comme ceci : Les Jéromites liégeois donnaient dès 1536 un enseignement complet du latin et du grec fondé en grande partie sur des florilèges. Mais il y avait en plus un enseignement plus élevé, donné par des maîtres spécialisés qui initiaient de grands élèves aux mathématiques, au droit, à la philosophie, à la théologie. Les élèves des grandes classes, lorsqu'ils étaient studieux et doués, pouvaient suivre ces leçons. Entre ces deux groupes d'auditeurs, la limite était probablement assez flottante, car, dans toutes les écoles de ce temps, les écoliers avancés passaient aisément dans une classe supérieure, tandis que les retardataires demeuraient plusieurs années dans la même division, comme cela se passe encore dans nos écoles de village. Sturm a donc attribué aux grandes classes du gymnase le programme d'un *préséminaire* jéromite qui fut, à Liège, la première tentative d'enseignement supérieur. La confusion fut-elle involontaire ? Nous n'oserions l'affirmer. Un homme qui veut persuader fait volontiers flèche de tout bois. Deux arguments cependant plaident en faveur de sa bonne foi : le premier est l'optimisme chimérique du *De ludis* où lui aussi

inscrit les philosophes au programme de la première et de la seconde. L'autre est qu'en 1536 son séjour à Liège a dû être assez court. Il a pu entendre des leçons sans très bien distinguer à quel degré elles correspondaient. Devant ces auditoires nombreux, confus, subdivisés en décuries, où des jeunes gens couroyaient des petits garçons, un visiteur devait parfois ne plus savoir exactement où il se trouvait, surtout dans les grandes classes où les studieux restaient plusieurs années de suite, peut-être en qualité de moniteurs ou de tuteurs, faute d'avoir à leur disposition un degré supérieur où accéder ensuite.

Le *Consilium* de 1538, entièrement rédigé à l'imparfait, donne indubitablement l'impression de décrire une situation déjà ancienne, celle que Sturm put constater en 1524 lorsqu'il était élève régulier du gymnase liégeois. Nous supposons qu'en fait Sturm consigne ce qu'il a vu en passant à Liège en 1536. Pourquoi, dans le *Consilium*, avoir tu si soigneusement cette seconde expérience que nous ignorerions totalement, sans une rapide mention échappée à sa plume trente ans plus tard ? Cela s'explique assez bien. En 1536, Sturm vient de se convertir au protestantisme, où il restera aussi tiède qu'il l'avait été, sans doute, dans le catholicisme de sa jeunesse. Ses maîtres jérômites ignorèrent peut-être, au moins pendant un certain temps, que leur ancien élève avait passé à la Réforme. Mais Sturm avait certes d'excellentes raisons de ne pas dire aux magistrats strasbourgeois, parmi lesquels se trouvaient sûrement des luthériens très pointilleux, qu'il était venu se rafraîchir la mémoire dans une principauté ecclésiastique où les hérétiques étaient particulièrement mal vus.

Ceci nous amène à faire remarquer que les deux programmes, le catholique et le protestant, accordent infiniment plus à l'esprit humaniste qu'à l'esprit chrétien. Les enfants sont initiés à la poésie par des vers d'Horace et de Martial d'un hédonisme totalement dénué de spiritualité. A Strasbourg, tous les textes étudiés, en dehors de saint Jérôme, sont purement païens. Th. Ziegler dans son article sur Sturm de la *Allg. Deutsche Bio-*

graphie (p. 27) note fort bien sa profonde indifférence en matière religieuse. *Ein tiefes Gefühl für die religiöse Seite der Erziehung vermag ich bei ihm nicht zu entdecken.* On a souvent attribué aux Jésuites un certain paganisme scolaire. Jéromites et protestants leur avaient montré la voie ⁽¹⁾.

* * *

Nos lettres présentent une difficulté que nous ne sommes pas arrivés à résoudre et que nous soumettons à nos lecteurs dans l'espoir que l'un d'eux, au cours de ses recherches personnelles, découvrira de quoi éclairer les nôtres.

Un certain nombre d'élèves mentionnent, non seulement leur classe, mais aussi leur *conditio*, et sous une forme qui ne laisse pas d'être énigmatique. Voici comment le renseignement est donné :

Groupe 1 : Gérard de Grande *conditione*...

Hubert de Fosses, *conditione* εεεQεEε

Jean de Châtelet, *in conditione* < >.

Jean Laurenty *conditione* q q q q i i i.

Lambert de Liège *conditione* C C C C.

Martin de Givet *conditionis* C C.

Vincent de Saint-Gérard, *conditione* C C (ou E E).

Un seul élève de ce groupe, Arnold de Valkenburg, n'a pas indiqué sa *conditio*.

Groupe 3 : Gilles d'Odeur, *condicionis* Q Q.

Henri Moha, *conditione* C C C C C.

Jean de Giessenich, *conditionis* a a.

Jean de Givet, *conditionis* C C C C C C.

Jérôme de Sombreffe, *sexta classe conditionis*
C C C C C εεCεεε C C C C puis *in sexta classe*,
conditionis C C.

Servais de Rochefort, *in conditione* εEEε.

⁽¹⁾ Une *Actuum Apostolorum pro schola eloquentiae Societatis Jesu* éditée à Anvers en 1666 contient, à la suite des Actes des Apôtres, quelques odes d'Anacréon avec traduction interlinéaire. Nous ne pensons pas qu'en 1540 cela eût choqué plus qu'au siècle suivant.

Guillaume de Sipplet, Englebert de Herve et Valentin de Jemeppe n'ont pas indiqué leur *conditio*, mais, au dos de ce devoir se trouvent ces mots, écrits par le moniteur < > *in conditione preter* < > *Bellomontanum* : « tous ceux de cette *conditio* ont remis leur devoir, sauf Beaumont ».

Les grands élèves n'ont pas indiqué leur *conditio*, sauf :

Jacques de Saint-Trond, *cond. intraneorum*.

Pierre de Couvin, *conditio C C extraneorum*.

Toutefois, certains élèves qui n'ont pas indiqué leur *conditio* ont fait suivre leur nom d'une lettre qui semble la représenter.

C'est A, AA, A sommé d'une barre horizontale, a ou a a qui suivent les noms de Denys de Saint-Trond, Guillaume Cousin, Guillaume Strithagen, Jean Bussing, Jean de la Neuville, Jean de Ruremonde, Pierre de Couvin, Pierre Michael.

La lettre b suit les noms de Henri Ord et Jean de Bois-le-Duc.

La lettre c suit le nom de Jean Milen.

Le nom de Jean Stickelman est suivi d'une sorte de *gamma* majuscule ; celui de Guillaume de Ciplet s'orne d'un dessin.

Le poème de Guillaume Holtmolen porte b après la signature, son devoir porte un signe qui est peut-être un A surchargé d'un b. Les devoirs des grands élèves n'attestent donc pas plus de trois *conditiones*. Ceux de la sixième en feraient supposer beaucoup plus, mais une partie des signes qui suivent les noms relèvent peut-être de la fantaisie pure : voyez ce qu'a dessiné Jérôme de Sombreffe.

Les quatre indications écrites par un professeur ou un moniteur au verso des copies semblent signifier que les devoirs étaient relevés par *conditio*. Or, dans la langue de ce temps, les classes s'appellent *classes*, *loca*, *ordines*. Les divisions sont des *turmae*, des *decuriae*, des *octuriae*. Les matricules mentionnent souvent une division d'après les ressources, en *divites*, *mediocres*, *pauperes*, ou encore en *solventes* et *pauperes*. Dans aucun matricule, dans aucun document concernant les Jérômites nous n'avons trouvé

un emploi du mot *conditio* qui nous permette de préciser le sens qu'il a ici.

Assurément, les valeurs classiques et post-classiques qui rapprochent *conditio* du sens de *contrat*, *accord* suggèrent celui de *groupe*, nettement impliqué dans les associations *conditio extraneorum*, *conditio intraneorum*. Mais cette antithèse n'épuise certainement pas la signification du mot, qui devait avoir aussi une valeur *pédagogique*, puisque c'est par *conditio* (et non par *décurie*, comme on s'y attendait) que les devoirs étaient classés. La traduction exacte du mot reste donc à découvrir ⁽¹⁾.

Marie DELCOURT et Jean HOYOUN.

⁽¹⁾ Postérieurement au décès de M. G. BRASSINNE, les manuscrits ci-dessus étudiés ont été acquis par la Bibliothèque de l'Université de Liège où ils figurent sous la cote 3279.

